

Le 13 janvier 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande de délai pour le dépôt de la demande de renseignements no. 2 (« DDR no. 2 ») par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (« FCEI ») à Enbridge Gaz Québec (« EGQ »)

Dossier R-4303-2025

EGQ - Demande relative à l'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'Enbridge Gaz Québec inc. du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Chère consœur,

Dans le cadre de la décision procédurale rendue le 7 janvier 2026, la Régie demande le dépôt de la DDR no. 2 des intervenants à EGQ au plus tard le 16 janvier 2026 à 12h.

Or, compte tenu de l'audience en cours dans le dossier R-4307-2025, la FCEI demande un délai additionnel de cinq jours ouvrables pour préparer sa DDR no. 2 et demande donc respectueusement à la Régie de lui accorder jusqu'au 23 janvier 2026 pour déposer ladite demande et d'adopter le calendrier en conséquence.

La FCEI propose de repousser l'ensemble des dates du calendrier d'un délai équivalent, à l'exception de celle fixée pour l'audience. La FCEI croit que la présente demande ne compromet pas le droit des participants à une préparation pleine et entière, puisqu'elle laisserait tout de même un délai de cinq semaines entre le dépôt des preuves des intervenants et le début de l'audience.

Je vous prie de recevoir, chère consœur, mes plus cordiales salutations.



Me Charles Turmel